

ITRF des services académiques : Quel devenir ?

Hier traités de rois du pétrole par un certain secrétaire général d'académie, refusant une revalorisation indemnitaire pourtant bloquée et donc justement revendiquée, les ITRF des services académiques subissent de plein fouet, comme l'ensemble des autres personnels, la dégradation de leur carrière, de leurs conditions de travail et de leurs salaires.

Carrière

Dans plusieurs académies, le gel des possibilités de listes d'aptitude sous prétexte qu'il n'y aurait pas de support possible d'affectation dans les structures a marqué au fer rouge ces collègues déjà difficilement promouvables du simple fait d'être dans un service académique et non affectés dans l'Enseignement supérieur.

Une simple mesure de requalification des postes aurait permis d'affecter immédiatement les collègues bénéficiaires d'une promotion.

Conditions de travail

De plus, les effectifs réduits dans les DSDEN dégradent fortement les conditions de travail de ces collègues, priés de jongler entre l'aide aux personnels administratifs et les missions qui leur ont été laissées.

Au-delà de l'affaiblissement de l'échelon départemental, l'impact est concret en termes de carrière: leur valeur professionnelle n'apparaît pas comme méritant d'être prise en compte. Ces laissés-pour-compte se retrouvent donc sur le bas-côté de la route vers la promotion.

Mobilité imposée ?

Si elle n'est pas de fait, elle est induite. Dans nombre d'académies, la « recentralisation » des services des ex-Inspections académiques sur le service de la DSI du rectorat a provoqué un changement de missions. Certains collègues ne sont aujourd'hui que sur des tâches de maintenance des parcs informatiques et non plus sur les missions et statuts pour lesquels ils avaient été recrutés.

Vers une privatisation ?

Dans le contexte de la politique d'austérité, le service public et ses missions sont dans le viseur. Quelles missions sont les plus à même à être offerte aux entreprises privées que les services informatiques ?

- Faut-il rappeler que le choix a été fait de donner au privé la conception du programme SIRHEN, grand consommateur de deniers publics et de postes ?
- Que ce choix s'est fait au détriment des compétences, savoir-faire et technicités existants ou à créer dans notre administration ?
- Faut-il rappeler que le ministère a fait le choix de mettre à disposition des personnels de l'Education nationale à Cap Gemini, IBM et Steria, entreprises privées chargées de la conception du logiciel ? Et que des salariés du privé cohabitent avec des agents de l'Etat dans les mêmes locaux, pour mettre en place ce logiciel dont nous avons demandé l'abandon pour son coût financier et humain déjà trop élevé ?

Pour FORCE OUVRIERE, tous les services, toutes les missions et tous les personnels des services informatiques des rectorats et DSDEN doivent être maintenus et renforcés.

Le SPASEEN-FO revendique :

- **Le maintien des services informatiques et de toutes leurs missions dans les services académiques.**
- **Le recrutement en nombre de collègues ITRF pour les assumer.**
- **L'abandon immédiat de SIRHEN.**
- **La réinternalisation de toutes les missions confiées au privé.**
- **Une revalorisation de 8% du point d'indice commun à tous les agents, contractuels et titulaires et 50 points d'indice immédiatement.**

ITRF des Services académiques : les revendications du SPASEEN-FO

Indemnitaires

FO demande la transparence dans l'attribution des montants de la Prime de Participation à la Recherche Scientifique (PPRS) et de la Prime de Fonction Informatique (PFI) et revendique l'augmentation du régime indemnitaire et le rattrapage des pertes cumulées ces dernières années.

Postes

FO demande l'arrêt des recrutements de contractuels sur des postes vacants au détriment du recrutement de fonctionnaires et/ou de possibilités de mutation ou de promotions internes.

De même, FO refuse la multiplication de la sous-traitance au privé de missions, qui pourraient largement être effectuées par des personnels titulaires compétents et diplômés (SIRHEN, CHORUS,...).

SIRHEN : quel avenir pour les informaticiens gérant les logiciels de ressources humaines actuels (Agora, EPP, AGAPE,...) ?

Avancement

Les carrières des personnels des services académiques ne doivent plus dépendre uniquement du bon vouloir de leur hiérarchie.

FO revendique la fin des avancements sur dossiers au profit d'un avancement de grade lié à des critères clairement identifiés et objectifs.

Informaticiens des DSDEN

Depuis la mise en œuvre de la nouvelle gouvernance, les informaticiens des DSDEN voient leur avenir plutôt morose puisque leurs fonctions, quel que soit leur grade, se voient reléguées à un rôle d'assistance et de gestion du parc informatique.

Dans ces conditions, comment envisager sereinement une promotion et/ou une mutation ?

FO revendique le rétablissement et le maintien de tous les postes, missions et fonctions des informaticiens des CDTI.

Carrière et entretiens professionnels, FO :

- revendique de vraies CAP exerçant toutes leurs prérogatives et s'oppose à une gestion locale des carrières et aux pré-tris des dossiers en groupes de travail.
- s'oppose aux entretiens professionnels qui mettent les collègues en concurrence, permettent de fixer des objectifs n'entrant pas dans les fonctions normales du corps considéré, etc.
- est pour l'abrogation du décret du 28 juillet 2010 et de l'arrêté du 18 mars 2013 mettant en œuvre pour les ITRF les entretiens sur objectifs et facilitant les échelons retardés.

Formations

FO a dénoncé l'annulation, depuis 2011, de nombreuses formations ministérielles, sous prétexte de « candidatures insuffisantes », qui handicapent fortement le fonctionnement des services informatiques, notamment dans les académies à forte rotation de personnels.

FO revendique l'augmentation des budgets alloués aux formations. FO rappelle que la formation est un droit et doit permettre à chaque agent d'évoluer dans ses compétences et ses fonctions.

Assistance informatique des EPLE

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la république (Loi N°2013-595 dans ses articles 21 à 23) transfère de nouvelles compétences aux collectivités territoriales dans le domaine de la maintenance des matériels informatiques.

Quel est le devenir des équipes d'assistance informatique de proximité chargées de l'assistance aux EPLE ?

FO s'y oppose et demande le maintien de tous les postes et de toutes les missions de l'Etat.